

PROCES-VERBAL SEANCE DU CM du 02/02/2023

Madame le Maire informe, que par courrier recommandé en date du 05 Janvier 2023, reçu en Mairie le 09 Janvier 2023, Madame LORILLARD Natacha l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Sous-Prefète de NANTUA en a été informée.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Madame GHABRI Naoual, candidate suivante immédiate sur la liste « A l'unisson pour BELLIGNAT » dont faisait partie Madame LORILLARD Natacha, a été appelée à siéger en qualité de Conseillère Municipale.

Madame GHABRI Naoual, ne souhaitant pas siéger, Madame le Maire a appelé Monsieur GIRARDON Michel en tant que « suivant de liste » à siéger au Conseil Municipal.

Monsieur GIRARDON Michel, ne souhaitant pas siéger, Madame le Maire appelle Madame BELLANOVA Sabah en tant que « suivant de liste » à siéger au Conseil Municipal.

Mme BELLANOVA a été informée par courrier mais n'a pas pu être convoquée dans les délais impartis, **elle sera installée lors du prochain Conseil Municipal.**

La séance se tient donc à 26 au lieu de 27.

1. Installation d'un Conseiller Municipal suite à décès d'un Conseiller Municipal

Rapporteur : V. RAVET

Suite au décès de M. Jean-Pierre GAILLARD, Madame le Maire informe des dispositions de l'article L.70 du Code Electoral qui prévoient que « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant [...]. ».

Conformément à cet article, Madame MAZELLIER Michèle suivante immédiate sur la liste « Ensemble, nous sommes BELLIGNAT » dont faisait partie Monsieur Jean-Pierre GAILLARD lors des dernières élections municipales a été appelée pour siéger en qualité de Conseillère Municipale.

Madame MAZELLIER Michèle, ne souhaitant pas siéger, Madame le Maire appelle Monsieur MOREIRA Januario en tant que « suivant de liste » à siéger au Conseil Municipal.

Monsieur MOREIRA Januario est installé en qualité de Conseiller Municipal. Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et le sollicite pour savoir quelles sont les commissions qu'il souhaiterait intégrer.

Monsieur Januario choisi dans un premier temps la commission N°6, qu'il intègre.

N° 1 – FINANCES et BUDGET

*PITTION Véronique
PARIS-CADET Jannick
LORILLARD Natacha
DE MATOS Christine
GAILLARD Jean-Pierre
BOURDONNAY Claude
HASSOUN Kamel*

N° 2 – URBANISME - TRAVAUX – ENERGIE – PATRIMOINE BATI ET RESEAUX

*VINCENT Benoit
KILIC David
BARBIER Michel
PERDRIX Thierry
ARMETTA Christophe
BOURGEON Alain
FRATTER Marilyn*

CERQUEIRA Carlos
HASSOUN Kamel
MOREIRA Januario

N° 3 – SOCIALE

GUILLAUBEZ Chantal
OZDEMIR Yuksel
BARBERIS Peggy
RHODET Fabienne
GAILLARD Jean-Pierre
COLOMBET Martine
DE MATOS Christine
HASSOUN Kamel

N° 4 - CULTURE – SPORT - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION –

PICHON Hervé
PARIS-CADET Jannick
BARBERIS Peggy
BOURDONNAY Claude
CERQUEIRA Carlos
PERDRIX Thierry
KILIC David
OZDEMIR Yuksel
BOURGEON Alain
HASSOUN Kamel
FRATTER Marilyn

N° 5 – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

NIOGRET Catherine
OZDEMIR Yuksel
PARNALLAND Eric
CERQUEIRA Carlos
COLOMBET Martine
HASSOUN Kamel

N°6 – FORET – ESPACES-VERTS – VOIRIE

MILLET Daniel
GAILLARD Jean-Pierre
CERQUEIRA Carlos
BOURGEON Alain
FRATTER Marilyn
BUFFAUT Catherine
BOURDONNAY Claude
RHODET Fabienne
ARMETTA Christophe
BARBIER Michel
KILIC David
PERDRIX Thierry
COLOMBET Martine
HASSOUN Kamel
MOREIRA Januario

Le Conseil valide la composition de ces commissions.

2. Installation d'un Membre du CCAS suit à décès

Rapporteur : V. RAVET

Suite au décès de M. Jean-Pierre GAILLARD, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BELLIGNAT, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions des articles L123-6 et R123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoient de procéder à son remplacement.

Madame le Maire demande, si parmi les personnes présentes au Conseil Municipal, quelqu'un est intéressé pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Mme le Maire propose la candidature de M. CARLOS CERQUEIRA

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VALIDE la candidature de M. CARLOS CEIRQUEIRA pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Il sera installé dès la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

3. Compte rendu des décisions de Mme la Maire sur délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame MOURLEVAT Renée pour un T1 à compter du 15/12/2022
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame GODET Yvonne pour un T1 à compter du 02.01.2023
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle LAMBERT Léanne avec l'Université Savoie Mont Blanc à CHAMBERY (ISERE) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 09 Janvier 2023 au Samedi 04 Février 2023 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle CARDAK Edanur avec le Lycée GRETA CFA de L'ain CARRIAT à BOURG EN BRESSE (AIN) et l'Ecole Maternelle Les Sources du Lundi 16 Janvier 2023 au Samedi 04 Février 2023 inclus.
- Convention d'utilisation des cordes d'escalade du Gymnase Pré des Saules avec le Club Alpin Français pour une durée de TROIS ans (2022-2025)
- Accord de partenariat avec l'Etablissement Français de Sang (EFS-AURA), L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de BELLIGNAT et l'Union Départementale Fédérée des Association pour le Don du Sang Bénévoles de l'AIN.pour les soutenir dans leurs missions de recrutement et de fidélisation des donneurs de sang.
- Contrat Service Assistance réseau et système avec la Sté MOSAIC (BELMONT-TRAMONET 73330) pour
 - Les Ecoles Maternelles et Primaires « Les Sources » et « Pré des Saules » pour un montant TTC de 2 934.92 €
 - La police Municipale pour un montant TTC de 499.25 €
 - La Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 249.62 €
 - La Mairie et services Techniques pour un montant TTC de 3 156.58 €
- Avenant n°1 au contrat d'engagement de droit public avec Mme Marie-Michèle BOUCHACOURT du 31 Décembre 2022 au 04 Août 2023 pour effectuer les fonctions d'Agent d'Entretien.
- Avenant n°1 au contrat d'engagement de droit public avec Mme Nathalie TROMBERT du 31 Décembre 2022 au 04 Août 2023 pour effectuer les fonctions d'Agent d'Entretien.
 - Contrat d'engagement de droit public avec Mme GUINARD Marie du 03 Janvier 2023 au 07 Juillet 2023 pour exercer les fonctions d'accompagnatrice des transports scolaires.
 - Contrat d'engagement de droit public avec Mme JACQUENOD Christine du 03 Janvier 2023 au 07 Juillet 2023 pour exercer les fonctions d'accompagnatrice des transports scolaires
- Avenant n°1 au contrat d'engagement de droit public avec Mme GUINARD Marie du 31 Décembre 2022 au 04 Août 2023 pour effectuer les fonctions d'Agent d'Entretien au Centre Social J. Prévert.
- Contrat d'engagement de droit public avec Mme LABRAK Nisrine du 03 Janvier 2023 au 07 Juillet 2023 pour exercer

les fonctions d'accompagnatrice des transports scolaires.

- Devis de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes Adultes de l'Ain pour l'entretien de différents sites et abords communaux et intercommunaux pour un montant TTC de 9 763.20 € et 17 899.20 €.
- Devis de IDEX (01100 OYONNAX) pour le remplacement des contacteurs de puissance des compresseurs du groupe froid de la MARPA pour un montant TTC de 552.48 €
- Devis de OROSOLV (01100 OYONNAX) pour enlèvement et traitement d'un fut de 200L solvant pour un montant TTC de 314.60 €
- Devis de BOSSON SAS (74380 CRANVES SALES) pour la révision du véhicule Espaces Verts AEBI pour un montant TTC de 1029.72 €.
- Devis de GARRY (01440 VIRIAT) pour :
 - ✚ Entretien tondeuses service espaces verts pour un montant TTC de 1 194.84 €
 - ✚ Révision véhicule Espaces Verts KUBOTA pour un montant TTC de 967.51 €
 - ✚ Révision tondeuse GRILLO pour un montant TTC de 818.83 €
- Devis de GARAGE AUTOLINE (01100 BELLIGNAT) pour l'entretien du véhicule service Bâtiment PARTNER pour un montant de 1 077.88 € TTC
- Devis de MOTELEC INDUSTRIE (01100 OYONNAX) pour l'achat de petits matériels électrique service festivités pour un montant HT de 382.87 €
- Devis des Ets BDMS (01100 OYONNAX) pour la couverture de l'abri vélos à l'école Maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 582.00 €
- Devis de TECHLUX (69230 SAINT GENIS LAVAL) pour l'achat d'une clé inviolable pour panneau accès Caméras Service Police Municipale pour un montant TTC de 126.00 €
- Devis de ETA GRANGER (01800 LE MONTELLIER) pour élagage Plaine de jeux pour un montant TTC de 696.00 €
- Devis de VERDET (01107 OYONNAX) pour entretien des espaces verts sur l'année 2023 pour un montant TTC de 33 264.00 €
- Devis de Quadrimes SELS (64000 PAU) pour l'achat de sel de mer pour le déneigement pour un montant TTC de 2 244.00 €
- Devis de ATH (01100 OYONNAX) pour la réfection de l'appartement N° 5 Résidence Dallex Allombert pour un montant TTC de 2 930.07 €
- Devis de ESAT CHAMP D'OR (01306 BELLEY) pour l'achat de fournitures de bureau pour un montant HT de 311.40 €
- Devis de FIDUCIAL (69337 LYON CEDEX 09) pour l'achat de deux destructeurs de papiers (Secrétariat + Comptabilité) pour un montant TTC de 484.52 €
- Devis de PAREDES (69740 GENAS) pour l'achat d'un kit balais ciseaux pour nettoyage salle polyvalente pour un montant TTC de 154.21 €
- Devis de RAS (RHONE ALPES SIGNALISATION – 69230 SAINT GENIS LAVAL) pour retraçage jeux sportifs sur PVC Salle polyvalente pour un montant TTC de 3 000 €
- Devis de FABIEN SCHIARI PROTECTION INCENDIE (01580 IZERNORE) pour :
 - ✚ le remplacement BAES service Voirie-Bâtiments pour un montant TTC de 81.26 €
 - ✚ le remplacement BAES service bâtiments 01 Av. d'Oyonnax pour un montant TTC de 81.26 €
 - ✚ le remplacement EXTINCTEURS + BAES à l'Ecole Maternelle Sources pour un montant TTC de 259.45 €
 - ✚ le remplacement EXTINCTEURS + BAES à LA MAFS pour un montant TTC de 903.38 €
 - ✚ le remplacement BAES à l'église pour un montant TTC de 495.88 €
 - ✚ le remplacement EXTINCTEURS + BAES à l'Ecole Maternelle Pré des Saules pour un montant TTC de 422.36 €
 - ✚ le remplacement EXTINCTEURS + BAES à l'Ecole Primaire Sources pour un montant TTC de 526.86 €
 - ✚ le remplacement BAES à la salle polyvalente pour un montant TTC de 577.15 €

- ✚ le remplacement BAES au Restaurant Scolaire pour un montant TTC de 162.54 €
- ✚ le remplacement BAES à la MARPA pour un montant TTC de 1 137.81 €
- ✚ le remplacement EXTINCTEURS + BAES à l'Ecole Primaire Pré des Saules pour un montant TTC de 768.02 €
- ✚ le remplacement EXTINCTEURS + Batterie Alarme MAIRIE pour un montant TTC de 612.64 €
- ✚ le remplacement EXTINCTEURS Service Espaces Verts pour un montant TTC de 331.31 €
- ✚ le remplacement BAIES Centre Social J. Prévert pour un montant TTC de 410.48 €

➤ Devis de la Société KOMPAN (77198 DAMMARIE LES LYS) pour achat planche de réparation jeux pour l'Ecole Maternelle Sources pour un montant TTC de 121.68 €

➤ Devis de SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour achats plants pour les espaces verts de la commune pour un montant TTC de 1 281.23 €

➤ Devis de PARTENAIRE SPORTS (38180 SEYSSINS) pour l'achat d'accessoires pour le complexe sportif pour un montant TTC de 114.84 €

➤ Devis de BLACHERE ILLUMINATIONS (84400 APT) pour l'achat d'une rallonge adaptateur connecteur Illuminations 2022 pour un montant TTC de 93.26 €.

➤ Devis de AMAZON pour achat de casques anti-bruit (EPI Services Espaces Verts) pour un montant TTC de 160.46 €

➤ Devis de MOSAIC (73330 BELMONT TRAMONET) pour :

- Remplacement poste fixe directrice Ecole Maternelle Pré des Saules et poste adjointe au scolaire pour un montant TTC de 360.00 €
- Licence office éducation portable Madame DELORME pour un montant TTC de 93.60 €

➤ Devis de AME BUREAUTIQUE (01100 OYONNAX) pour l'achat de 480 ramettes de papier A4 pour un montant TTC de 2 534.40 €

➤ Devis de POP MUSIQUE (01100 OYONNAX) pour :

- L'achat de deux câbles audios pour un montant TTC de 15.50 €
- L'achat d'un câble adaptateur micro pour un montant TTC de 7.30 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

4. AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à une opération d'entretien des cours d'eau et des zones humides par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents est ouverte sur la Commune de BELLIGNAT.

En application des articles R12361 à R123-27 du Code de l'Environnement, ce dossier, doit faire l'objet d'une enquête publique durant 27 jours, soit du Mardi 03 Janvier 2023 à partir de 10H00 au Samedi 28 Janvier 2023 jusqu'à 12H00, soit 27 jours.

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler son avis sur le dossier, au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique avant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un AVIS FAVORABLE sur le dossier présenté,

5. BAIL PROFESSIONNEL MUTUALITE FRANCAISE AIN ALLIER SSAM ESPACE SANTE

Rapporteur : Véronique RAVET

Mme RAVET rappelle que par délibération du 31.01.2022, la commune de BELLIGNAT s'engageait à donner à bail à la mutualité Française Ain SSAM, en fin de travaux, un espace d'environ 180 m² pour accueillir son centre dentaire.

Les travaux se poursuivent pour se terminer courant du mois de mars et accueillir le centre dès le **1^{er} avril 2023**, il convient donc dès à présent de délibérer pour autoriser Mme le Maire à, signer le bail relatif à cette location dans les conditions qu'il a défini et selon les modifications encourues depuis la promesse de bail. Le projet de bail est joint à la délibération.

Location d'un espace de 180 m² à la Mutualité Française Ain-Allier SSAM (Services de Soins et Accompagnement Mutualiste) pour accueillir son centre de santé dentaire.

- Location d'une durée de 15 ans renouvelable
- Loyer mensuel fixé à 14 € HT / m²
- Charges forfaitaires de 3.50 € HT / m²
- Caution de 1 mois de loyer
- Subvention d'équipement de 65 000 € TTC en contrepartie d'une non indexation des loyers et charges pendant 3 ans.

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LES ELEMENTS DE BAIL ENONCES CI-DESSUS et

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

6. Rapport Politique de la Ville

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET rappelle au Conseil Municipal, que depuis le 1er janvier 2018, la compétence Politique de la ville a été transférée à l'Agglomération.

Il revient donc à Haut Bugey Agglomération, conformément aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015) de présenter un rapport (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions menées sur le territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Après le passage en Conseil Municipal à BELLIGNAT et à OYONNAX, ce rapport sera présenté en Conseil Communautaire et au Conseil Citoyen.

Après avoir pris connaissance de ce rapport,

Il est proposé au Conseil municipal,

- d'APPROUVER le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2021 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2021 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

7. RAPPORT D'CTIVITES HBA

Rapporteur : V. RAVET

Madame Véronique RAVET, Vice-Présidente déléguée aux TRANSPORT et à la MOBILITE de HAUT BUGEY AGGLOMERATION, présente, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de la structure pour 2021 à l'ensemble du Conseil.

Un exemplaire de la plaquette a été remis à chaque conseiller.

Le Conseil prend note du rapport d'activité de la structure pour 2021.

8. ADHESTION MPO CDG 01

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et le Code Général de la Fonction Publique prévoient que les Centres de Gestion assurent par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative.

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux met en place à compter du 1^{er} avril 2022, une médiation obligatoire préalable (MPO) à la saisine du juge administratif dans certains litiges de la fonction publique et litiges sociaux.

La procédure de médiation préalable obligatoire est assurée pour les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territorialement compétent ayant conclu avec la Collectivité ou l'Etablissement concerné ladite convention.

Les agents publics concernés par la procédure de médiation préalable obligatoire sont les agents de la Fonction Publique Territoriale employés dans les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics ayant préalablement conclu, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dont ils relèvent, une convention pour assurer la médiation préalable obligatoire.

La procédure de médiation préalable obligatoire prévue par l'article L. 213-11 du code de justice administrative est applicable aux recours formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives suivantes :

- 1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- 2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- 4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- 5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- 7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain a fixé le coût de la médiation préalable obligatoire, pour les collectivités ayant demandé la MPO, à une facturation à 50 euros par heure d'intervention du Centre de Gestion entendue comme le temps de présence passé par le médiateur auprès de l'une, de l'autre ou des parties ainsi que le temps de gestion administrative du dossier.

Considérant l'intérêt de la Collectivité à bénéficier de toute tentative de résolution amiable d'un différend :

- L'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de l'Ain, telle qu'annexée à la présente.

Le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

9. SUBVENTION CENTRE SOCIAL J. PREVERT

Rapporteur : Hervé PICHON

La Mairie a confié la distribution de la 5^{ème} lettre d'information aux habitants du Pré des Saules au centre social. (**plaquettes QUATRE PAGES sur l'évolution du quartier du Pré des Saules**)

Les jeunes encadrés par les animateurs du Centre ont réalisé cette Mission

Afin de les dédommager et de leur permettre de participer à des actions du Centre Social et Culturel J. Prévert, Monsieur Hervé PICHON propose de verser la somme de **200 €** au Centre Social et Culturel.

Cette somme sera utilisée pour *financer des activités du programme vacances d'été*.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser une subvention exceptionnelle de **200 €** au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation de cette distribution.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 6574 du BP 2023

10. MARCHE DE TRAVAUX ESPACE SANTE – AVENANT N° 1

Rapporteur : Véronique PITTION

Vu la délibération du 13/12/2021 visée par la Sous-préfecture de NANTUA le 16/12/2021.

Vu l'acte d'engagement signé le 17/12/2021 entre la Commune de BELLIGNAT et l'entreprise FLOW ELEC, pour un montant de 32 086.03 HT – Lot 9 Electricité -courants faibles

Madame PITTION explique que pour pouvoir accueillir dans l'espace santé, le centre dentaire MuT'Ain qui a des besoins bien spécifiques en matière d'installations électriques pour l'alimentation des fauteuils, de la zone de stérilisation, etc....le marché initial a été adapté et fait l'objet de prestations complémentaires en cours d'exécution de marché. Ces travaux devenus nécessaires qui ne figuraient pas dans le marché initial sont chiffrés à 24 264.90 HT €.

Il convient donc de souscrire un avenant visant à matérialiser les modifications et suppléments à effectuer en cours d'exécution, Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique,

Il convient donc de délibérer sur cet avenant qui a pour objet de porter le montant de la dépense à **56 350.93 € HT**. L'économie générale du marché n'étant en aucun cas remis en cause, Madame le Maire propose, d'accepter la proposition d'avenant pour le montant précité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à ce dernier.

11. PROGRAMME TRAVAUX 2023

Rapporteur : D. MILLET

Monsieur Daniel MILLET soumet au Conseil Municipal les propositions formulées par ONF relatives aux travaux à effectuer en forêt sur l'année 2023, hors travaux « spécifiques », qui pourraient être validés dans un autre cadre.

	Prix HT en €
Maintenance du domaine (fonctionnement)	
Entretien parcellaire et limites de parcelles 9 ET 11 (2.1 kms)	1 790.00
Entretien sylvicoles (fonctionnement suit plan de relance)	
Dégagement manuel (Parcelle 25u sur 1Ha6)	1 430.00
1500 tuteurs parcelle 31 u	290.00
Intervention sylvicole en futaie irrégulière (investissement)	7 540.00
dans les parcelles 13 / 24 / 25 (Travaux subventionnés)	
	<hr/>
Soit un total de travaux HT en investissement de	7 540.00
Soit un total de travaux en fonctionnement de	3 510.00

Monsieur MILLET propose d'accepter ce programme de travaux « de base » qui pourrait être complété ensuite par des projets d'investissements spécifiques.

LE CONSEIL après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le programme de travaux présenté

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

12. DEMANDE SUBVENTION FORETS

Rapporteur : Daniel MILLET

Il est rappelé que les travaux sylvicoles sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et par le fonds local, la filière bois, HBA et le CD01.

Au vu des travaux retenus pour 2023, il est proposé de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes et le fonds local /HBA pour une subvention concernant le dégagement de semis naturels à réaliser sur les parties de parcelles 13 – 24 – 25 sur une superficie de 10.6 Ha. Le montant des travaux éligibles est estimé à **7 540 € HT**.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 60% dans le cadre de Sylv'actes et du fonds local de la filière bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE les aides financières ci-dessus mentionnées

DONNE TOUS POUVOIRS A Madame le Maire pour constituer lesdits dossiers de demande.

13 – PROGRAMME COUPE DE BOIS FORETS 2023

Rapporteur : Daniel MILLET

Monsieur Daniel MILLET, Maire Adjoint délégué aux Affaires forestières informe le Conseil Municipal des préconisations de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il propose de suivre les recommandations ONF et de mettre à la vente les bois selon les tableaux suivants :

Parcelle	Type de coupe	Surface	Volume estimé RSX	Volume Feuillus	Essences	Destination
31 et 32	Bois dépérissant scolytés et bois verts qui risquent de dépérir en zone tampon (périphéries)	7 ha 5	500	0	SAPIN EPICEAS	Vente en ligne sur pied
1	Bois scolytés		200	0	SAPIN EPICEAS	Vente en ligne sur pied
9						
11						
14						
24						

Le Conseil, Après en avoir délibéré,

VALIDE le présent programme de coupe de bois.
LE CONSEIL après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le programme de travaux présenté

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

TRAVAUX - FORET

Monsieur Daniel MILLET rappelle les dates des manifestations concernant la forêt à venir :

- 21/03 Journée mondiale de la forêt
- 15/04 Matinée verte

Sa commission sera réunie très prochainement pour aborder les travaux 2023 qui pourraient être envisagés.

CULTURE - SPORT - COMMUNICATION

M. Hervé PICHON indique que l'Assemblée Générale du Comité des fêtes aura lieu demain soir 3/02. Compte-tenu de la démission des membres du bureau actuel, cette assemblée est primordiale. Appel à bénévoles !

Il rappelle les manifestations du week-end : « VENTE DE BOUDINS ET ANDOUILLETES » des vétérans Samedi matin 4/02 et la soirée dansante de KeVal rallye de Samedi soir.

Concernant l'ECHB : organisation d'une soirée Irlandaise le 25/02 à 20H – organisation d'une table d'élus pour ceux qui le souhaitent - réserver auprès de Véronique RAVET avant jeudi 9/02. (Réservation avant le 15/02/2023)

Il indique qu'il travaille actuellement sur la signalétique dans la commune (Vidéoprotection – Espace santé – CSJP – Panneaux Marchés, etc....) Les projets seront présentés en commission Jeudi 16/02 à 8H30:

BUDGET - FINANCE

Mme Véronique PITTION indique que la préparation budgétaire est en cours, elle reste en attente des projets de certaines commissions pour finaliser.

SOCIAL

Chantal GUILLAUBEZ fait part d'un départ à la Marpa – Rafraichissement de l'appartement fait pour location à une résidente actuellement en temporaire qui souhaite rester. 1 T2 libéré aussi pour rapprochement familial. Pas de travaux prévus de la part de la Mairie, mais la famille souhaite changer de tapisserie.

Demain c'est la chandeleur à la Marpa : le neveu d'une résidente vient animer – sortie au ciné club

Le Centre social Jacques Prévert prépare les vacances (du 6 au 17/02) Thème : il était une fois – 2 orties prévues, l'une à Lyon et l'autre au 1055. (16 Maternelles – 24 primaires) – Les mercredis travail sur le thème de l'écologie, la protection des animaux et une visite à pré-rond, etc...

SCOLAIRE

Catherine Niogret s'excuse pour son retard, mais ce soir elle assistait au conseil d'école de la Maternelle Pré des saules. Les autres conseils auront lieu en mars.

Elle indique qu'elle rencontre demain Mme l'inspectrice pour aborder différents points avec elle et notamment les effectifs pour la rentrée 2023/2024.

Par ailleurs elle informe les conseillers de soucis récurrents de comportements dans le bus : Aucun respect du chauffeur, du bus, de l'accompagnatrice, etc....

Concernant l'accueil des tout petits à la rentrée, (les - de 3 ans) la question se pose de l'accès au bus ... Il semble que cela nous permettrait d'accueillir plus d'enfants (à vérifier), mais ceci engendrerait aussi d'ajouter un accompagnateur supplémentaire

La question sera abordée lors de la prochaine commission qui aura lieu très prochainement.

URBANISME – RENOUELEMENT URBAIN - ECONOMIE ENERGIE

Monsieur Benoit VINCENT fait part du retard pris sur le chantier du CSJP du fait de l'absence de l'entreprise BONGLET, malgré une dizaine de relance. Une issue favorable semble avoir été trouvée avec une sous-traitance des 3 lots à BM2K Plâtrerie ce qui permettrait de relancer l'activité sur le chantier. (en attente de la déclaration de sous-traitance à ce jour)

Concernant les espaces publics du Pré des Saules, l'hydroway sera réalisée dès que des températures positives le permettront. La fin de cette phase reprendra quand les gros travaux de construction du multi-accueil seront terminés. => Visite à prévoir aussi pour les conseillers, en même temps que l'espace santé ? pourquoi pas le 11 mars ... (à confirmer)

Il indique que l'ensemble du dispositif de caméra installé en fin d'année est opérationnel.

INFROMATIONS DIVERSES

Mme le maire revient sur la 1^{ère} Réunion publique du «secteur Centre » : Environ 20 personnes présentes – expérience concluante. Le compte-rendu est sur le site de la commune avec le détail des échanges.

Mme le Maire indique que des annonces seront publiées pour mettre en vente les appartements au-dessus du bar et la cure. Questions déjà évoqué par ailleurs.

Lycée Arbez Carme : Réunion hier au sujet de l'ouverture du nouvelle classe préparatoire aux grandes écoles à la rentrée avec un partenariat INSA – 25 élèves – classe sur parcoursup depuis hier... + mise ne place de cours à distance aussi avec l'INCLLOUD CAMPUS. (Locaux de l'INSA). M. Ali AKEN, nommé pour la mise en place de ces projets.

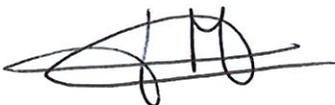
Recensement en cours – 7 agents recenseurs en cours de collecte.

Fin de séance 20H35

Prochaine réunion de conseil lundi 27/02/2023

Le Secrétaire de séance

J. MOREIRA



Le Maire,

V. RAVET

